

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA BASE MILITAIRE SAINT-DENIS À SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et concerne la fermeture de la base militaire Saint-Denis située à Saint-Adolphe-d'Howard, dans ma circonscription. Demain, monsieur le Président, je rencontre un comité de citoyens qui sont très inquiets, vous en conviendrez, des répercussions économiques de la fermeture de cette base.

Le ministre peut-il aujourd'hui, premièrement, rassurer mes commettants en disant que la fermeture de cette base ne se fera pas sans qu'un comité ait pris soin de vérifier ce qui pourrait être fait et, deuxièmement, peut-il assurer mes commettants que son ministère va prendre toutes les mesures nécessaires pour aider mes commettants à trouver une autre utilisation aux installations déjà existantes de cette base?

[Traduction]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je tiens à féliciter la députée d'avoir pris l'initiative de constituer ce comité local, comme devrait le faire tout député dont la circonscription compte une station du réseau Cadin-Pinetree, afin que de semblables comités locaux puissent collaborer étroitement avec de hauts fonctionnaires du ministère de la Défense nationale et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, entre autres, qui ont tous reçu pour instruction de minimiser, dans ces circonscriptions, l'incidence socio-économique éventuelle de cette mesure. Je suis heureux de pouvoir garantir à la députée que cela n'augmentera que très peu le chômage dans sa circonscription.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA SOCIÉTÉ CROSBIE OFFSHORE SERVICES LIMITED

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Il s'agit de la société Crosbie Offshore Services Limited, qui doit au gouvernement fédéral un minimum de \$322,000, rien qu'en déductions sur les salaires, retenues mais non transmises.

Le ministre sait-il que, en novembre 1984, lorsque la société a été mise en faillite, les fonctionnaires de son ministère ont saisi un compte en banque de cette société qui contenait plus d'un million de dollars et sur lequel on aurait pu prélever la somme due aux contribuables? Au lieu de cela, les fonds ont été libérés trois jours plus tard et ils ont été utilisés par la société dans ses activités générales, sans que les contribuables canadiens reçoivent un sou. Le ministre est-il au courant de cela?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, ce qui me surprend à ce sujet, c'est que le député veuille tirer parti de cet incident...

Questions orales

M. Nunziata: Répondez à la question.

M. Beatty: ... qu'il essaie de divulguer des renseignements fiscaux sur des contribuables. Comme le député, qui a été sollicité général, le sait, j'enfreindrais la loi, plus précisément l'article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu, si, en tant que ministre du Revenu national, je donnais des renseignements confidentiels sur le dossier d'un contribuable.

M. Kaplan: Monsieur le Président, les renseignements que j'ai utilisés proviennent de documents publics sur des procédures de faillite à St. John's.

LES INSTANCES PRÉSENTÉES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Pourquoi a-t-on fait cela? Y a-t-il eu des instances de son collègue, le ministre de la Justice, ou en son nom?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député n'ignore pas qu'il serait contraire aux dispositions de l'article 241...

M. Nunziata: Que cachez-vous?

M. Beatty: Je vois que le député s'est avancé jusqu'au premier rang pour pouvoir crier plus fort, mais ses interjections ne sont pas plus à propos du premier rang que de l'arrière-ban.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Comme les libéraux devraient le savoir, cette disposition est dans la loi pour une très bonne raison, à savoir protéger les droits des contribuables canadiens.

M. Nunziata: Cessez de cacher les faits.

M. Beatty: En me demandant de révéler des renseignements que la loi m'interdit de divulguer, ce qu'il sait très bien, le député abuse de ses privilèges et porte atteinte aux droits des contribuables.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1500)

LES PENSIONS

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE L'INDEXATION COMPLÈTE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné la forte proportion de retraités qui vivent dans l'île de Vancouver et le taux très élevé de chômage qu'on y enregistre, les propositions de désindexation contenues dans le budget frapperont notre région encore plus durement que les autres régions du pays. À cause de ces répercussions négatives, même le député conservateur de Victoria tente de se dissocier du budget conservateur du 23 mai.